

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 112.500.000 de Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

	<u>Du 01/04/2011</u> <u>au 30/06/2011</u>	<u>Du 01/04/2010</u> <u>au 30/06/2010</u>	<u>juin-11</u>	<u>juin-10</u>	<u>déc.-10</u>
1 - Produits d'exploitation bancaire	66 650	59 613	122 586	105 693	218 078
Intérêts	44 716	38 403	89 817	74 472	164 450
Commissions en produits	9 588	9 335	16 730	16 398	33 052
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	12 345	11 876	16 038	14 824	20 576
2 - Charges d'exploitation bancaire	21 489	15 961	43 627	30 231	70 305
Intérêts encourus	21 193	15 571	43 118	29 741	69 270
Commissions encourues	296	391	510	490	1 035
Autres charges					
3 - Produit Net Bancaire	45 161	43 651	78 958	75 462	147 773
4 - Autres produits d'exploitation	131	140	271	221	515
5 - Charges opératoires, dont :	8 315	8 103	17 853	17 304	36 315
Frais de personnel	5 906	5 362	13 213	12 443	25 445
Charges générales d'exploitation	2 410	2 740	4 640	4 861	10 870
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	283 189	205 074	219 996
Portefeuille titres commercial	-	-	81 066	31 932	31 708
Portefeuille titres d'investissement	-	-	202 123	173 142	188 288
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 706 454	2 327 200	2 610 177
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 311 236	2 159 111	2 419 440
Dépôts à vue	-	-	733 880	665 784	668 878
Dépôts d'épargne	-	-	552 826	501 742	551 586
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	92 367	116 783	103 944
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	440 748	412 048	412 048

(1) Chiffres décembre 2010 tenant compte des provisions

(2) Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 Juin 2011

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les circulaires n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur

des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2010. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2011.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants à la fin du 2^{ème} Trimestre 2011

Au titre du 2^{ème} trimestre 2011, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie à un rythme soutenu:

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) ont augmenté de 16,3%, soit +379 millions de dinars.
- **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de 7% pour passer de 2.159.111 mille dinars en Juin 2010 à 2.311.236 mille dinars en Juin 2011. Une hausse portée essentiellement par les dépôts d'épargne (+10,2%) et par les dépôts à vue (+10,2%) ;
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +16,0%, atteignant ainsi 122.586 mille dinars au 30/06/2011 contre 105.693 mille dinars au 30/06/2010, grâce à l'augmentation des produits d'intérêts de +20,6% et des revenus du portefeuille de +8,2%.

- **Les charges d'exploitation bancaire** quant à elles ont augmenté de 44,3% (+13.396 mille dinars) suite à l'accroissement des intérêts encourus sur les dépôts rémunérés.

En effet, Le coût des ressources collectées par la Banque de Tunisie a atteint au 30 Juin 2011 un montant de 43.627 mille dinars contre 30.231 mille dinars au 30 Juin 2010, soit une augmentation défavorable de 44,3%. Ce saut significatif est du essentiellement à l'indexation des coûts des ressources sur le TMM qui a observé une croissance semestrielle de plus de 10,7% (45 PB) et à la forte évolution de l'encours des dépôts rémunérés collectés essentiellement vers la fin de 2010.

- Par conséquent, le **Produit Net Bancaire** est passé de 75.462 mille dinars au 30/06/2010 à 78.958 mille dinars au 30/06/2011, progressant ainsi de +4,6%.
- **Les frais généraux** demeurent parfaitement maîtrisés, avec une augmentation de 3,2% pour atteindre 17.853 mille dinars au 30/06/2011 contre 17.304 mille dinars au 30/06/2010.
- Les capitaux propres ont enregistré une augmentation de 7% entre juin 2010 et juin 2011 et ce après répartition des bénéfices de l'exercice 2010. Leur volume est de 440.748 mille dinars au 30 juin 2011.